

COMMUNE DE SERMAISES
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU 27 JUIN 2022

Envoyé en préfecture le 30/06/2022
Reçu en préfecture le 30/06/2022
Affiché le 30/06/2022
ID : 045-214503104-20220630-2022_21270622-DE

Nombre de conseillers en exercice : 19 – présents : 16 – procurations : 1 - Votants : 17

Le vingt-sept juin deux mille vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. James BRUNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 21 juin 2022.

Présent(e)s : M. BRUNEAU James, Maire - Mme AUVRAY Chantal - M. POISSON Joël - Mme PIETREMENT Janine - M. COULON Joël, adjoints – M. BOUILLON Robert M.ROSE Yannick – Mme PEURON Françoise – M. MERCIER Denis – M. SA DE OLIVEIRA Orlando - Mme MACÉ Sophie – M. ZANIER Walter – Mme DOZIAS Véronique – Mme LEMAIRE Audrey – Mme MARTINS Gaëlle - Mme LÉAL Cati.

Absents excusés : M. CHALANDARD Jean-Louis, M RIVET Vincent, Mme DOS SANTOS Sabine qui a donné procuration à Mme AUVRAY Chantal.

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Joël POISSON.

**I – TRAVAUX – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS – LOTISSEMENT DES PROMENADES -
SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU SIERP.**

Délibération 2022-21(à l'unanimité)

Le Maire explique que dans le cadre de l'enfouissement des réseaux secs du Lotissement des promenades (tranches optionnelles 2 et 3), il est possible de solliciter une subvention financière auprès du SIERP. Le SIERP a décidé d'ouvrir un nouveau programme de subvention pour les travaux d'enfouissement de réseaux BT réalisés sous convention Commune/SICAP, permettant une aide financière de 10% maximum du montant HT des travaux de câblage et génie civil inscrits dans la convention 70/30).

M. le maire présente le plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel tranches optionnelles N°2 et 3. Enfouissement des réseaux basse tension. Lotissement des Promenades.

Dépenses en €		Recettes	
- câblage (sous maîtrise d'ouvrage de la SICAP) 79 208€ TTC		Participation SICAP (70%)	99 804.83€
- génie civil (sous maîtrise d'ouvrage de la Commune) 91 886€ TTC		Subvention SIERP(10%)	14 257.83€
		Autofinancement	28 515.67€
TOTAL	142 578.33€HT	TOTAL	142 578.33€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à déposer une demande de subvention financière auprès du SIERP pour cette opération.
- donne à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
pour extrait certifié conforme

En mairie, le 27 juin 2022

James BRUNEAU

